

Créteil, le 09 novembre 2020

Cédric SEVERE

Directeur Régional UNSS
Académie de Créteil

A
coordonnateurs et
coordonnatrices des districts
UNSS du 77, 93, 94.

Objet : Point de situation et préparation de la reprise post-confinement.

Bonjour,

Dans ce courrier vous trouverez des informations utiles pour votre fonctionnement. Même si les rencontres inter-établissements ne sont pas autorisées jusqu'à nouvel ordre, les pratiques sportives et artistiques peuvent être maintenues au cœur des AS, et vous trouverez aussi ci-dessous tous les textes réglementaires pour vous aider, et les démarches que nous comptons mettre en œuvre pour accompagner au mieux les animateurs d'AS.

Réunions de travail avec les services UNSS et les COORDOS de districts

L'ensemble de l'équipe UNSS Créteil va prochainement réunir les coordonnateurs district du 77, 93 et 94 pour un temps d'échange sous forme d'ateliers d'une heure sur des thématiques précises.

L'objectif est multiple :

- vous accompagner dans cette période inédite, identifier les besoins et les difficultés rencontrées,
- échanger sur des projets, des initiatives, sur les bonnes pratiques,
- préparer la reprise d'activité, et nos actions UNSS, du niveau district au niveau académique de manière coordonnée et pertinente,
- réflexion sur le PADSS,
- développement et harmonisations (formation JO, CROSS, etc...),

Diagnostic de reprise d'activité des AS

Vous avez été destinataires d'un document de recensement de l'activité dans les AS à compléter et à retourner à votre service départemental avant le 20 novembre.

Ce document nous permettra de faire un état des lieux sur le fonctionnement des AS en période de confinement, et de nous rendre disponibles d'une part pour aider les collègues qui rencontrent des difficultés à la continuité de leur AS, et pour avoir une vision claire et factuelle de l'activité sur l'académie de Créteil d'autre part.

Merci à l'attention que vous portez aux établissements de votre district pour les accompagner, et pour votre collaboration dans ce dispositif.

Affiliation des AS :

L'assemblée générale extraordinaire de la direction nationale de l'UNSS a voté une réduction du prix des contrats licences pour cette année, qui devrait s'opérer en 2 temps :

- La réduction de 1 000 000 euros sur le prix du contrat pour l'ensemble des AS de toute la France.
- Une seconde réduction de 1 800 000 qui interviendrait sur le dernier prélèvement dont les modalités techniques restent à définir.

Attention, seules les AS affiliées avant le 25 novembre 2020 pourront en bénéficier.

Nous reviendrons vers vous dès la connaissance précises de ces éléments.

Annulation de tous les championnats de France UNSS pour l'année scolaire 2020-2021.

En l'absence de Championnats de France, nous avons toute latitude pour repenser notre calendrier académique ainsi que les formes de rencontres. L'ensemble des services UNSS Créteil ainsi que les membres des CMD / CMR sont en cours de réflexion sur ces sujets. Informations à venir très prochainement.

Calendrier académique UNSS-:

Après un temps de réflexion et de coordination pour chacune des activités et dans les thématiques portées à l'UNSS avec tous les services de notre académie, un nouveau calendrier académique vous sera présenté pour être opérationnel à partir de janvier.

Cela nous permettra d'être force de proposition dès la reprise d'activité, et de le faire en cohérence avec les calendriers de chaque structure. Les districts seront mobilisés en premier afin de relancer les rencontres de proximité dans un premier temps.

Une réflexion sera portée sur la pratique sportive, le pôle développement, la formation des jeunes officiels, ainsi que pour l'ensemble des thématiques que nous portons.

Challenge éco-citoyen

Le challenge écocitoyen devait se tenir en novembre, il a été décidé de le laisser courir sur toute cette année, et de collecter les photos et projets jusqu'au 30 juin 2020. La valorisation des projets et actions se fera à la rentrée de septembre à destination des AS qui ont participé à cette belle initiative. Inscription sur OPUSS obligatoire.

CROSS

La traditionnelle période des CROSS UNSS n'a pas pu s'organiser en raison de la situation sanitaire. Etant donné qu'il n'y aura pas de CROSS National cette année, il nous a semblé important de replacer le CROSS au niveau le plus local.

Ainsi, avec l'ensemble des services départementaux nous proposons que les CROSS puissent se tenir au niveau des districts, pour en faire une priorité, en bloquant 2 journées pour limiter les contraintes de calendrier : le 10 ou le 17 mars 2021, si bien sûr les conditions sanitaires et réglementaires permettront ce type de manifestation. Un cahier des charges sera constitué ensemble lors du regroupement des coordonnateurs de district. Ces cross seront accompagnés par les services départementaux et régionaux.

COMMUNICATION

Le service régional et les services départementaux sont de plus en plus présents sur les réseaux sociaux (liens ci-dessous).

Les actions des établissements de vos districts sont diffusées, relayées et partagées afin de valoriser les projets portés par tous les enseignants. Ainsi pour les challenges 2024 ou la JNSS, vous pouvez accéder à une banque de posts et de twits avec des vidéos témoignant le dynamisme des AS. N'hésitez pas à nous suivre et à nous envoyer des photos/vidéos pour faire rayonner les pratiques au sein des AS pour que nous soyons les relais de votre actualité sportive et citoyenne, ainsi que vos actions et projets locaux, pour en donner plus de visibilité.



Documents officiels disponibles avec les mises à jour en ligne en fonction de l'évolution de la situation sanitaire sur <http://eps.ac-creteil.fr/>
Protocole sanitaire et modalités de pratique en EPS et à l'AS en période COVID

- Repères pour l'organisation de l'EPS et l'AS dans l'académie de Créteil en contexte COVID-19 : [<<ICI>>](#)
- Lettre de la directrice nationale de l'UNSS aux chefs d'établissement - novembre 2020 : [<<ICI>>](#)
- PLAN VIGIPIRATE niveau urgence attentat + consignes de sécurité des établissements scolaire : [<<ICI>>](#)
- Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires - Année scolaire 2020-2021 : [<<ICI>>](#)
- Repères pour l'organisation de l'EPS, l'AS et les SSS en contexte COVID-19 : [<<ICI>>](#)
- Décret prescrivant les mesures générales dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : [<<ICI>>](#)
- Accès aux gymnases autorisés pour les scolaires (et périscolaire) par arrêtés préfectoraux :
 - [circulaire préfectorale du 93 du 30/10/2020 concernant les mesures de lutte contre le coronavirus](#)
 -
 -

La priorité est donc à la pratique au sein des AS : « Les groupes tels qu'ils sont constitués depuis le début de l'année peuvent continuer à fonctionner », ainsi la continuité de pratique est autorisée dans vos AS, dans le strict respect des groupes AS existant (même s'il y a un brassage sur plusieurs niveaux), et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

En vous remerciant pour votre engagement en faveur du sport scolaire
A très bientôt,
Pour l'équipe régionale, et les services départementaux,

Cédric SEVERE

